

Arrêté n°2023 – 28 portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des étudiants au conseil de gestion de l'UFR de Médecine

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L719-1, D713-1, D713-15 et D719-4 et suivants,

Vu l'arrêté n°2023-24 relatif à l'élection des représentants des étudiants au conseil de gestion de l'UFR de Médecine,

Arrête

Article 1 :

Suite au scrutin en date du mercredi 31 mai 2023, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats des élections des représentants des étudiants au conseil de gestion de l'UFR de Médecine.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège III – Usagers

Sièges à pourvoir : 10

Inscrits : 6141

Votants : 3

Bulletins blancs ou nuls : /

Suffrages valablement exprimés : 3

Quotient électoral : 0,3

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Représentation et transparence	3	10	/	10

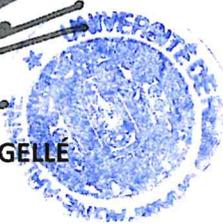
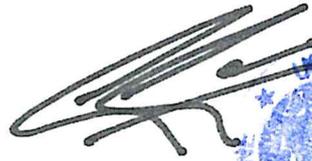
Sont déclarés élus :

Titulaires	Suppléants
HMISSI Saha	BANCHERI Arthur
LEMOINE Matthieu	NIVELLE Laëticia
RAMAND Charlotte	BENMIMOUN Firas
GIS Arthur	BELLETERRE Lou-Anne
INGRASCIOтта Carole	GAQUERE Nathan
SIMON Pierre	TIXIER Alison
CALLAY Elisa	PREVOST Noah
AYOUBI Jacob	DE VALLOIS Charlotte
KEBIR Inès	LENOIR Victor
MOULUN Clément	LEPAGNOL Elisa

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université, ainsi que par une mise en ligne sur l'intranet de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs. La directrice générale des services par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims, le 5 Juin 2023



Guillaume GELLÉ

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 05/06/2023

Mis en ligne le : 05/06/2023